

*Privilège—M. Abbott*

● (1202)

La question supplémentaire que j'adresse au premier ministre a trait à l'administration et l'organisation. Le premier ministre nous dira-t-il pourquoi le ministre de la Justice sera comptable de ce nouveau bureau à la Chambre plutôt que le nouveau ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, je crois avoir le même mémoire que le chef de l'opposition. Je crois qu'une présence plus tangible et une politisation accrue sont les objectifs que nous recherchons. En recrutant des agences, nous voulons nous assurer qu'elles ne sont pas assujetties à des influences politiques néfastes, comme le séparatisme. Nous voulons recruter des agences qui croient au fédéralisme et qui ne . . .

**M. Broadbent:** Des agences tories en Nouvelle-Écosse.

**M. Trudeau:** Le chef du Nouveau parti démocratique peut me proposer des agences d'allégeance conservatrice, mais je suis certain que les deux côtés de la Chambre pourraient me conseiller à ce sujet.

Ce groupe est comptable au ministre de la Justice, tout simplement parce qu'il relevait de ce ministre auparavant. Le ministre de la Justice conserve donc cette responsabilité, puisqu'il défend le bill sur les référendums à la Chambre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Clark:** Que fait le ministre l'État chargé des Relations fédérales-provinciales dans tout cela?

**Mlle MacDonald:** Que lui reste-t-il à faire maintenant?

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. L'honorable ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise) (M. Abbott) soulève la question de privilège.

\* \* \*

**QUESTION DE PRIVILÈGE**

M. ABBOTT—LA NOTE DE SERVICE CONCERNANT LES OBJECTIFS POLITIQUES

**L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège, par suite d'une question que le député d'Eglinton (M. Parker) a posée au premier ministre (M. Trudeau). Tout d'abord, la Chambre sait que je me suis employé à réduire la paperasserie administrative au gouvernement. Je tiens donc à annoncer que je ne m'écrirai plus de notes de service à moi-même.

Je sais que le député essayait d'être mordant et querelleur. Je ne lui demande pas de me réserver cet honneur à moi seul. Aussi, je me rends compte que certaines observations contenues dans la note de service n'étaient peut-être pas très judicieuses. Mais le député a rattaché deux points dans sa question au premier ministre. Il a dit que je déciderais tout en

[M. Clark.]

fonction d'objectifs politiques et que je refuserais de signer des lettres et de rencontrer des gens. Pour ce qui est de signer des lettres, j'ai seulement dit que je ne voulais pas me laisser submerger par ce genre de tâche qui m'empêcherait de remplir certaines fonctions plus importantes.

**M. Rob Parker (Eglinton):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la question de privilège soulevée par le ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise) (M. Abbott), je signale qu'il y a peut-être désaccord sur l'interprétation à donner au document en question. Le ministre voudrait peut-être le déposer. Sinon, c'est moi qui serais disposé à le faire.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. On ne saurait proposer de meilleure solution à une question étrangère à la procédure.

**AFFAIRES COURANTES**

[Français]

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET AFFAIRES SOCIALES**

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le deuxième rapport du Comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

\* \* \*

[Traduction]

**LA LOI MODIFIANT LA LOI SUR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL**

MESURE MODIFICATIVE VISANT LA PUBLICATION FACULTATIVE DE LA GAZETTE DU TRAVAIL

**L'hon. Martin O'Connell (ministre du Travail)** demande à présenter le bill C-30, tendant à modifier la loi sur le ministère du Travail.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LE CENTRE D'INFORMATION SUR LA NÉGOCIATION COLLECTIVE**

MESURE VISANT L'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. Martin O'Connell (ministre du Travail)** demande à présenter le bill C-31, tendant à établir le Centre d'information sur la négociation collective.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)